



FOCUS 2015

SAPOVAL Yves-Laurent Speech

Deputy Under Secretary for Planning, Housing and Nature, French Ministry of Sustainable Development

Mesdames et messieurs les élus, Mesdames et messieurs

Permettez-moi tout d'abord de vous dire au nom des ministères que je représente, l'importance que nous accordons à cette rencontre. Permettez-moi aussi de remercier M. l'Ambassadeur et ses services d'une initiative qui témoigne résolument de l'intérêt que suscite la ville durable pour nous tous.

La France renforce depuis plusieurs années son engagement en faveur du développement durable. Elle l'a fait à nouveau d'une manière décisive, en 2015.

La loi de « transition énergétique pour la croissance verte » fixe des objectifs ambitieux : une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030 ; une réduction de 50 % de la consommation d'énergie finale en 2050 ; et une part des énergies renouvelables de 23 % en 2020 puis 32 % en 2030. Elle indique les voies pour y parvenir et fixe des rendez-vous réguliers pour évaluer ses résultats et réorienter ses actions.

La nouvelle stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable pour la période 2015-2020 amplifie ce mouvement. C'est un véritable nouveau modèle qui repose notamment sur le développement des territoires durables et résilients, sur la transformation des modèles économiques et financiers et l'orientation de la recherche et de

l'innovation vers la transition écologique. Il s'agit aussi d'éduquer, de former et sensibiliser, de mobiliser.

La politique de l'État en faveur des villes durables prend toute sa place dans cet ensemble. J'en détaillerai quatre aspects: la planification, l'incitation à l'innovation et à l'excellence, l'adaptation des politiques sectorielles, et la vision urbaine et sociales intégratrice.

I- En premier lieu, une planification raisonnée et « inclusive » est favorisée. L'ensemble des dispositifs de planification territoriale a été rénové pour mieux prendre en compte le développement urbain durable. L'articulation des documents et règlements a été revue, qu'il s'agisse des schémas de cohérence territoriales à l'échelle du bassin de vie ou des plans locaux d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération, dorénavant mieux articulés avec des plans de déplacements urbains et des programmes locaux de l'habitat. Leur mise en œuvre est soutenue par des outils opérationnels adaptés pour l'aménagement et pour le foncier.

II- En second lieu, notre politique en faveur des villes durables favorise la création de modèles performants et innovants. C'est le cas des labels « écoquartiers », de la démarche « ecocités » et, dans une logique un peu différente, des « territoires à énergie positive ».

Le label national EcoQuartier est attribué par l'État pour valoriser les opérations exemplaires qui permettent aux habitants de vivre dans un quartier intégrant dans sa conception les principes du développement durable: un cadre de vie sain et sûr; une participation au dynamisme économique et territorial; une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique. 32 quartiers ont été ainsi labellisés représentant une offre de plus de 40 000 logements et 75 sites sont en préfiguration.

La démarche « ecocités », concerne pour sa part 19 grands territoires urbains qui ont décidé de s'engager avec l'État pour soutenir la croissance et l'attractivité des villes, les rendre plus respectueuses de leur milieu, moins consommatrices d'énergie ou d'espace périurbain, tout en répondant aux attentes de leurs habitants. Promouvoir la biodiversité ou l'agriculture urbaine implique aussi de travailler sur une ville plus dense, plus verte, plus désirable.

Les projets ÉcoCité sont conçus à l'échelle métropolitaine. Ils intègrent le fonctionnement environnemental et valorisent les ressources foncières. Ils repensent les aménités urbaines, soutiennent les écosystèmes énergétiques et industriels, développent des systèmes de mobilité plus urbains et favorisent l'intelligence urbaine par le recours aux outils numériques et la création de nouveaux services innovants. Ils développent des modes de faire intégrateurs.

Dernier exemple : l'appel à projets pour faire émerger 200 territoires à énergie positive par lequel des collectivités se verront attribuer des subventions pour financer rapidement des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne. 528 territoires ont déjà exprimé le souhait de s'engager dans cette mutation énergétique et économique de la France.

III- En troisième lieu, la politique de la ville durable et le développement intégré des territoires s'appuie sur des politiques sectorielles repensées. Outre l'eau, l'assainissement ou le chauffage urbain, deux exemples.

Les transports, par le développement de la mobilité durable, des mobilités actives (vélo, marche à pied) ou des usages partagés de l'automobile (covoiturage, autopartage) ou par le déploiement de véhicules propres, tant au sein des flottes des entreprises, notamment logistiques que des incitations pour les particuliers ; mais aussi par l'investissement massif dans les transports collectifs, les transports en communs en site propre aidés par l'Etat à hauteur de plus d'un milliard et demi d'euros ou encore la création du nouveau réseau du Grand Paris dont le coût s'élèvera à plus de 26 milliards d'euros pour améliorer le quotidien de 8 millions et demi de voyageurs.

S'agissant des bâtiments, qui représentaient 44 % de la consommation énergétique de la France en 2012, l'objectif est de diminuer de moitié la consommation d'énergie d'ici à 2050 et de rénover 500 000 logements par an à l'échéance de 2017. Quelques exemples de mesures prévues :

- construction de bâtiments à énergie positive,
- règles d'urbanisme simplifiées pour lever les freins à l'isolation des bâtiments
- profiter de la réalisation de travaux importants (réfection de toiture, ravalement de façade, extension de surface), pour améliorer la performance énergétique de tous les bâtiments.
- Le déploiement des compteurs intelligents de gaz (Gazpar) et d'électricité (Linky) pour mieux informer les usagers sur leur consommation.

Des aides financières adaptées sont prévues, tant en subventions qu'en incitations fiscales et un nouveau cadre de tiers-financement sera créé pour l'avance des fonds aux particuliers souhaitant engager des travaux.

IV- Enfin, la ville durable doit être la ville de tous, c'est pourquoi en plus du développement réaffirmé du logement social, nous avons mis en œuvre un important programme nationale de rénovation urbaine concernant plus de 500 quartier en difficulté, et engageant plus de 40 milliards d'euros, articulé avec des mesures sociales particulièrement ambitieuses.

Voici à très grands traits, un aperçu du cadre et de quelques politiques menées dans notre pays pour la ville durable. Les débats qui suivront les préciseront. Ce sont avant tout des politiques partagées. Bien qu'il s'agisse d'initiatives soutenues, notamment financièrement, par l'Etat, elles s'appuient toutes sur le dynamisme et le savoir-faire des collectivités locales françaises responsables de leur territoire, sans lesquelles dans notre pays largement décentralisé, rien ne se passerait.

Je voudrais conclure sur l'année 2015, cruciale pour nous tous car la COP 21 qui se tiendra à Paris en décembre, sera une occasion unique d'aboutir à un accord ambitieux sur le climat. Nous espérons aussi que l'agenda des solutions permettra des initiatives notamment en matière de ville durable ou de bâtiments et constructions.

Il restera cependant à appliquer les décisions prises. En la matière, les actions ne peuvent être menées que par des acteurs habitués au travail partenarial. Sans doute la chance de nos pays est de pouvoir compter sur des partenaires publics et privés de très grande qualité. Nous nous en rendrons compte par les échanges prévus aujourd'hui et demain, que je souhaite particulièrement fructueux.

Je vous remercie et vous souhaite, mesdames et messieurs, une excellente journée de travail.